

## Comité syndical du 13 mars 2017

### DELIBERATION N° 17-009

**Objet : Convention de partenariat avec le GIP Maximilien et l'Union des Maires du Val d'Oise pour le déploiement du service public mutualisé Maximilien en matière d'achat public et d'e-administration**

Le treize mars deux mille dix-sept à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

#### Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Pays de France

Publication ou notification :

#### Sont excusés et suppléés :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise a été suppléée par Mme Cergy MAHENDRAN
M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER

#### A donné pouvoir :

Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
--------------------	---

#### Sont absents :

Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA ValParis
M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

Secrétaire de séance : M. Pierre-Edouard EON



## Le Comité syndical,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération n° 20161122-1 du 22 novembre 2016 du GIP Maximilien relative au partenariat avec le syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le projet de convention de partenariat entre le syndicat Val d'Oise Numérique, le GIP Maximilien et l'Union des Maires du Val d'Oise

Vu le rapport n° 17-009,

Considérant que le GIP Maximilien a notamment pour enjeux de développer les usages numériques au sein des services publics locaux dans le but d'impulser l'e-administration par le biais des marchés publics et de rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises et notamment les TPE/PME en leur proposant des services gratuits,

Considérant que Val d'Oise Numérique est membre du GIP Maximilien, portail des Marchés Publics franciliens depuis le 2 juillet 2015,

Considérant que Val d'Oise Numérique dispose dans ses statuts parmi ses compétences facultatives le développement des usages numériques - E-administration - Smart Cities,

Considérant que Val d'Oise Numérique souhaite dans ce cadre développer les usages des réseaux optiques THD et favoriser le développement de l'administration électronique et de la ville intelligente sur le territoire valdoisien,

Considérant que l'Union des Maires du Val d'Oise a pour vocation d'assister ses membres dans tous les domaines de la vie municipale notamment dans le domaine juridique, et la création de sites internet pour ses adhérents.

### Après en avoir délibéré à l'unanimité :

**RAPPELE** que le développement de l'usage des réseaux optiques THD, de l'administration électronique et de la ville intelligente sur le territoire valdoisien est inscrit dans les statuts du syndicat ;

**APPROUVE** le principe d'une convention de partenariat entre syndicat Val d'Oise Numérique, le GIP Maximilien et l'Union des Maires du Val d'Oise pour le déploiement du service public mutualisé Maximilien en matière d'achat public et d'e-administration et **AUTORISE** le Président à la signer ;

**APPROUVE** dans le cadre de cette convention l'octroi d'une aide financière pour les collectivités valdoisiennes ayant fait le choix d'adhérer au GIP Maximilien et **PRECISE** que celle-ci représentera 50% du montant des contributions ;

**PRECISE** que l'octroi de cette aide au bénéfice d'une commune nécessitera l'activation de la compétence E-administration par son EPCI de rattachement ;

**DIT** que cette aide financière sera attribuée annuellement au GIP Maximilien sur présentation de la liste des délibérations reçues dans l'année et du détail des contributions ;

**APPROUVE** le plafonnement de l'aide financière annuelle à 50 000 € ;

**DIT** que dans le cadre du suivi des actions menées par le syndicat dans le cadre de ses compétences optionnelles ce dispositif porte la dénomination : 01-2017-EADMIN-MAXIMILIEN ;

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget principal du syndicat mixte.

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique

Le Président

Monsieur Pierre-Édouard EON

